



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

●●●  
SEANCE DU 5 MARS 2019

●●●  
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 05 mars, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 février 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

### PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur ROYOUX Claude

### ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur PRIEZ Rémi

## DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'EPN, pour une mission d'accueil et de motricité de jeunes enfants au multi-accueil et RAM situés sur la commune de Saint-Sébastien de Morsent, d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune de Saint Sébastien de Morsent, à raison de 35 interventions pour l'année 2019, et contre remboursement par EPN, de la somme de 21€/l'heure de mise à disposition, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la dite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

☞ **DESIGNE** M. Michel COCHON, en qualité de représentant titulaire et M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD en qualité de représentant suppléant d'EPN, aux réunions des Comités de pilotage NATURA 2000 du site de la Vallée de l'Eure

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de travaux à passer avec la DIRNO pour la sécurisation des travaux de réhabilitation du bassin de rétention des eaux pluviales n°2 de la ZAC du Bois des Communes